

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 03 JUIN 1997

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept
et le trois JUIN à dix-sept heures trente.

Demande de subvention
"Nocturnes du Haut-Pays"

Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON.

9706/06

Présents ou Représentés :

MM BALARELLO, BLANCHI, GILLY, GINESY, GUIGONIS, LORENZI,
MASCARELLI, MARY, MORANI, OLLIE, THAON, VELAY,
BALDINI, ALUNI, BARBIER, BELLEOUD, DE COLOMBE,
FALIBOIS, OTTO, PASCAL, SENECA,
MMES BELLON, BOURRIER, COHEN, DALMASSO, FORESTIER, RAYBAUD
SOMARIA, VIANT.

Le Président rappelle qu'au cours de l'année scolaire
96-97, l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes a réalisé
quelques concerts de prestige dans les communes du Haut-Pays grâce,
notamment, aux formations de musique de chambre constituées par les
enseignants ou par l'Harmonie Départementale composée de grands élèves
encadrés de leur professeur.

Ce type de manifestation nécessite un budget de fonc-
tionnement (transport du matériel, location de sonorisation, transport
et repas des musiciens, achat de partition d'orchestre, etc...).

En fonction du succès remporté cette année, le Président
propose d'étendre cette opération à tous les centres d'enseignement de
l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes sous le titre :

"LES NOCTURNES DU HAUT-PAYS"

Le Président indique que l'administration a réalisé un
estimatif d'un montant de 300 000 F et propose de demander au Conseil
Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur une aide d'un montant de 150 000 F.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) décide de mettre en oeuvre au cours de l'année scolaire 1997/98
l'opération pré-citée : "LES NOCTURNES DU HAUT-PAYS"
- 2) sollicite du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur une
subvention d'un montant de 150 000 F (50% des dépenses) dans le
cadre des aides accordées en faveur des actions culturelles.
- 3) Charge le Président du suivi de cette opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

